



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## **Appellation d'origine Protégée « Perche » ou « cidre du Perche »**

### **Avis de consultation publique**

Lors de sa séance du 15 février 2018, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire géographique de l'appellation d'origine susmentionnée.

Cette aire géographique concerne 106 communes réparties sur les départements de l'Orne, l'Eure-et-Loire et la Sarthe. La liste des communes proposées est précisée ci-dessous :

#### **Dans le département de l'Eure et Loire (28)**

ARGENVILLIERS , AUTHON-DU-PERCHE , BEAUMONT-LES-AUTELS , BELHOMERT-GUEHOVILLE , BETHONVILLIERS , BRUNELLES , CHAMPROND-EN-PERCHET , CHARBONNIERES , COUDRAY-AU-PERCHE , COUDRECEAU , LES ETILLEUX , FRETIGNY , LA GAUDAINE , LA LOUPE , MARGON , MAROLLES-LES-BUIS , MEAUCE , MIERMAIGNE , MONTIREAU , MONTLANDON , NOGENT-LE-ROTRON , SAINT-BOMER , SAINT-DENIS-D'AUTHOU , SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE , SAINT-VICTOR-DE-BUTHON , SOIZE , SOUANCE-AU-PERCHE , TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE, VAUPILLON, VICHÈRES

#### **Dans le département de l'Orne (61)**

Communes prises en entier :

APPENAI-SOUS-BELLEME, BAZOCHES-SUR-HOENE, BELFORET-EN-PERCHE, BELLAVILLIERS, BELLEME, BELLOU-LE-TRICHARD, BERD'HUIS, BIZOU, BRETONCELLES, CETON, CHAMPEAUX-SUR-SARTHE, LA CHAPELLE-MONTLIGEON, LA CHAPELLE-SOUËF, COMBLOT, CORBON, COULIMER, COURGEON, COURGEOUT, COURMAUGIS-SUR-HUISNE, DAME-MARIE, FAY, FEINGS, FERRIÈRES- LA- VERRERIE, IGE, LOISAIL, LA MADELEINE-BOUVET, LE MAGE, MAHERU, MAUVES-SUR-HUISNE, LES MENUS, MONTGAUDRY, MORTAGNE-AU-PERCHE, MOULINS-LA-MARCHE, MOUTIERS-AU-PERCHE, PARFONDEVAL, LE PAS-SAINT-L'HOMER, PERCHE-EN-NOÛCE , PERVENCHÈRES, LE PIN-LA-GARENNE, POUVRAI, REMALARD-EN-PERCHE , REVEILLON, SABLONS-SUR-HUISNE , SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE, ST-AQUILIN- DECORBION , SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE, SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE, SAINT-DENIS-SUR-HUISNE, SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE, SAINT-GERMAIN-DES-GROIS, SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY, SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL, SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE, SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU, SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE, SAINT-MARD-DE-RENO, SAINT-MARTIN-DES-PEZERITS, SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME, SAINT-OUEN-DE-SECHEROUVRE, SAINT-PIERRE-LA-BRUYÈRE, , SOLIGNY-LA-TRAPPE, VAL- AU-PERCHE , VAUNOISE, VERRIÈRES, VILLIERS-SOUS-MORTAGNE.

Communes prises pour partie :

LONGNY-LES-VILLAGES pour le seul territoire des communes déléguées de : LONGNY-AU-PERCHE, MALETABLE, MONCEAUX-AU-PERCHE, MOULICENT, SAINT-VICTOR-DE-RENO.

TOUROUVRE-AU-PERCHE pour le seul territoire des communes déléguées de : AUTHEUIL, BIVILLIERS, BUBERTRE , TOUROUVRE.

#### **Dans le département de la Sarthe (72)**

AVEZE, LA CHAPELLE-DU-BOIS, CHERREAU, CORMES, COURGENARD, GREEZ-SUR-ROC, NOGENT-LE-BERNARD, PREVAL, SAINT-ULPHACE, SOUVIGNE-SUR-MÈME, THELIGNY.

La consultation se déroulera du 12/03/2018 au 14/05/2018 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : INAO Nantes-1 rue Stanislas Baudry, 44 000 Nantes.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 14/05/2018, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège du syndicat à l'adresse suivante Le Grand Brolles – 61110 CONDEAU - 06 70 93 14 69, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.